



Changement de gouverne-ment... pas de la politique... industrielle et de la protection de l'environnement !



La nouvelle jeune recrue au poste de Ministre délégué aux Petites et Moyennes Entreprises - Alain Griset, 66 ans est le fer de lance de la politique du ministère de l'économie, des finances et de la relance du gouvernement Macron. Il vient renforcer l'équipe de Bruno Le Maire avec la devenue Ministre déléguée à l'Industrie : Agnès Panier Runacher - « ancienne » Secrétaire d'État, ainsi que Madame Olivia Grégoire, chargée de l'Economie Sociale, Solidaire et Responsable, sans oublier « le nouveau changement de veste » d'Olivier Dussopt passant de Secrétaire d'État à la Fonction Publique à Ministre délégué aux comptes publics !!



Avec Barbara Pompili - Ministre de la transition écologique (et non Solidaire), aux premiers rangs protocolaires afin d'afficher un message vert au peuple qui aspire à une conscience écologique des élus et des actions évitant les désastres corrélativement humains et naturels. Et cela après que les dates des élections municipales de 2020, initialement fixées au dimanche 15 mars 2020 pour le premier tour et au dimanche 22 mars 2020 pour le second, nous ne polémiquerons pas sur leurs organisations, puis report du second tour au 28 juin en raison de la pandémie du virus, bien que l'épisode est un des révélateurs d'une gestion de crise impréparée, tardive et dramatique. Elle nous occupe dangereusement encore aujourd'hui ! C'est sans compter sur Monsieur Déconfinement, devenu Premier Ministre - Jean Castex, tout un symbole politique et surtout une fin de course pour le quinquennat de Jupiter Le Flamboyant afin de s'autoproclamer, en bras de chemises, sur les théâtres d'opérations français et sur celui des 196 autres pays reconnus par l'ONU, maître de l'univers et premier de cordée.

Pour sauver l'humanité toute entière, avec un ordre des priorités très personnel, E. Macron, en plus du constat des nombreux et réguliers rapports scientifiques du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC), depuis 1988, promet reprendre « sans filtre » les préconisations des membres de la convention citoyenne pour le climat.

Néanmoins, il refuse la renégociation du CETA¹ et de taxer les dividendes

6 mois plus-tard, le 29 juin 2020, le Président du Monde et des environs dilue les mesures dans ses breuvages sans fin tentant de démontrer avec des carabistouilles, que, grâce à lui et « aux grands débats », il s'intéresse à notre sort sans toutefois mettre en péril le système mortifère qu'il prône, repoussant unilatéralement d'entrée les mesures sur sa politique commerciale et économique.

Comme la convention citoyenne, 81 % des Français-es sont pour des contreparties climatiques solides en échange de l'aide publique consentie aux grandes entreprises pour faire face à la crise. Pourquoi la majorité LREM retoque toute forme d'éco-conditionnalité en commission des finances, lors de la discussion du 3^e projet de loi de finances rectificative ? Il s'agit pourtant de plusieurs milliards d'euros en faveur des secteurs aérien et automobile, lesquels pèsent déjà très lourd dans le mauvais bilan carbone de la France.

Quand pouvons-nous espérer sortir de l'hypnose écologique en votant en faveur de conditions environnementales et sociales contraignant les entreprises et industries polluantes à changer de modèle et en faisant respecter la législation du code de l'environnement, celle sur l'eau et se mettre en règle avec les engagements pris lors de l'Accord de Paris de 2015 ? Comment éviter un changement climatique en limitant le réchauffement de la planète nettement inférieur à 2 °C et diminuer les conséquences dramatiques ?

De débats en débâcle

Les « philtres » alibi habituels sur notamment l'écologie doivent encore faire l'objet d'un nouveau processus de concertation « mixant » citoyen-es et élu-es avant un éventuel référendum en 2021. Personne n'est dupe et peut maintenant se rendre compte que la rhétorique du théorique représentant

¹ Accord économique et commercial global (AECG) - en anglais Ceta - ratifié le 24 juillet 2019 par l'Assemblée nationale, le très controversé traité de libre-échange entre l'UE et le [Canada](#) (Ceta), par 266 voix pour, 213 voix contre et 74 abstentions, dont 52 « marcheurs » du groupe LREM (du moment).

des Français et Françaises ne sert que les intérêts des 1 % des plus riches, ceux-là même qui s'asseyent sur ce qui n'est pas profit, quitte à ruiner la biodiversité, l'environnement et la santé.

Sans nécessairement opposer l'écologie à l'économie, dans cette période de potentielle seconde vague de prolifération du Coronavirus, **Solidaires** observe que la vague verte des élections municipales n'aura semble-t-il pas suffi à faire comprendre au gouvernement que notamment l'utilisation de néonicotinoïdes est proscrite.

Pour mémoire, la loi n° 2016-1087 du 8 août 2016 pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages (Lefoll/Hollande), interdisait notamment toute une classe d'insecticides dont les néonicotinoïdes, dès le 1^{er} septembre 2018 visant à ne pas porter une atteinte létale aux insectes pollinisateurs. Contrairement aux arguments avancés par certains syndicats agricoles, l'usage des insecticides systémiques a un impact sur la biodiversité, comme l'attestent de nombreux travaux scientifiques qui ont conduit à cette interdiction.

Pour la secrétaire d'Etat de l'époque (2016) à la biodiversité, Barbara Pompili : « *il s'agit en tous cas d'une belle œuvre législative (...), un de ces textes dont on retient peut-être, sur le moment, quelques sujets polémiques, mais qui, pour des années, conditionnera l'action publique, accompagnera une économie plus respectueuse de la nature et aidera les usagers et défenseurs de l'environnement* ».

La même Barbara Pompili - Ministre de l'écologie du gouvernement Castex en 2020, prône maintenant le contraire et vient d'avaliser la couleuvre au goût de betterave (sans sucre ajouté, sic).

En effet, le ministère de l'agriculture et de l'alimentation, du désormais Julien Denormandie, a annoncé le retour des néonicotinoïdes pour le secteur sucrier. Une demande des lobbys de la filière betteravière, alarmée par le développement de la jaunisse, une virose végétale principalement transmise par les pucerons verts (pas d'EELV, sic). Il conviendrait de noter que c'est la fin des quotas sucriers, en octobre 2017, qui avait fait largement baisser le prix de la tonne de betterave et fragilisée la filière sucrière.

En réponse, le gouvernement prévoit d'introduire une dérogation, à l'article 125 de la loi susvisée, jusqu'en 2023 (pour commencer), pour autoriser à nouveau les planteurs de betteraves à utiliser des semences enrobées de néonicotinoïdes. Comme toute dérogation, il ne faudrait plus s'émouvoir de voir arriver celle des exploitants de maïs et autres cultures dites conventionnelles.

Monsieur le garde des Sceaux Dupont-Moretti

Les défenseurs de la biodiversité ne sont pas des « *ayatollahs de l'écologie* ». Ils souhaitent seulement maintenir les équilibres pour que la chaîne alimentaire puisse permettre durablement, aussi aux gallinacés, dont vous indiquez être friand, de s'alimenter, vivre et se reproduire dans une diversité biologique, avec une variabilité des organismes vivants de toute origine, y compris les écosystèmes terrestres, marins et écosystèmes aquatiques, ainsi que les complexes écologiques dont ils font partie.

La biodiversité s'entend Monsieur au sein des espèces et entre espèces (dont les femmes et les hommes), la diversité des écosystèmes ainsi que les interactions entre les organismes vivants. Vos compétences et positions médiatiques pour prolonger les prétoires, en dehors du palais de justice, apparaissent peu compatibles et peu partagées avec la société, en particulier, depuis votre nomination.

La société vous invite à accomplir votre mission et à agir pour faire reconnaître et respecter les droits des autres qui peut être le droit naturel (l'équité) ou le droit positif (la loi) avec des moyens adaptés dont votre ministère et les autres en ont été dépourvus au fil d'une libéralisation décomplexée des missions des services publics, en particulier dans les territoires ruraux.

A quand une véritable justice sociale, fiscale, sanitaire et environnementale ?